

DROITS DE RECOURS DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS

SECTEUR RÉGULIER

Avant d'entreprendre ce processus, assurez-vous de rencontrer la personne ciblée par cette situation de droits de recours et de tenter de régler la situation que vous remettez en question.

IDENTIFICATION	
Nom de l'étudiante ou de l'étudiant :	
Numéro de matricule (DA) :	
Nom de l'enseignante ou de l'enseignant :	
Titre et numéro du cours :	
Numéro du groupe :	
Session :	

DESCRIPTION DE LA SITUATION PAR L'ÉTUDIANTE OU L'ÉTUDIANT
Objet de la plainte (faits) :
Impacts de la situation :
Motifs pour lesquels vous portez plainte :

RÈGLEMENT SOUHAITÉ PAR L'ÉTUDIANTE OU L'ÉTUDIANT

Vos attentes :

Signature de l'étudiante ou de l'étudiant : _____

ÉTAPES DU PROCESSUS DES DROITS DE RECOURS**Rencontre préalable avec l'enseignante ou l'enseignant :**

	Oui	Non
Situation discutée avec l'enseignante ou l'enseignant?		
Si oui, à quelle date?		

Premier recours auprès de la coordonnatrice ou du coordonnateur :

	Oui	Non
Situation discutée avec la coordonnatrice ou le coordonnateur?		
Si oui, à quelle date?		
Réponse écrite reçue le :		

Deuxième recours auprès de la direction adjointe des études, programmes et réussite :

	Oui	Non
Situation discutée avec la direction adjointe des études, programmes et réussite?		
Si oui, à quelle date?		
Réponse écrite reçue le :		

Troisième recours auprès de la direction des études :

	Oui	Non
Situation discutée avec la direction des études?		
Si oui, à quelle date?		
Réponse écrite reçue le :		

Dernier recours auprès du protecteur de l'étudiant :

	Oui	Non
Situation discutée avec le protecteur de l'étudiant?		
Si oui, à quelle date?		
Réponse écrite reçue le :		

- Les réponses écrites doivent être annexées au formulaire.
- Le formulaire doit être fourni à chaque étape du processus des droits de recours.
- Le formulaire et les annexes sont sous la responsabilité de l'étudiante ou de l'étudiant.
- L'article 4 de la *Charte des droits et responsabilités des étudiants* présente le droit de recours.